

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 3 décembre 2020,

de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

PLF 2021 : Un amendement de Sylviane Noël visant à réduire les inégalités de dotations de base des communes rurales adopté par le Sénat !

Mercredi 2 décembre dernier était examinée la mission « relation avec les collectivités territoriales » dans le cadre du projet de loi de finances 2021.

Depuis le début de son mandat, la Sénatrice a été sollicité par beaucoup d'élus sur les nombreuses difficultés subies en particulier par les communes de moins de 1000 habitants en matière de concours financiers de l'Etat, injustice dont elle a elle-même souffert alors qu'elle a été Maire de Nancy sur Cluses (450 habitants) durant 10 ans.

Ayant à cœur la défense de la ruralité, Sylviane Noël a jugé primordial de corriger cette injustice, et a profité de l'examen au Sénat du projet de loi de finances pour 2021, afin de déposer un amendement visant à réduire les inégalités de dotation entre habitants des villes et des champs. En dépit de l'avis défavorable du Gouvernement et du Rapporteur, l'hémicycle a majoritairement soutenu cet amendement et a permis son adoption.

Cette victoire pour la ruralité est aussi une avancée pour une égalité propice à un aménagement équilibré du territoire puisque ces dotations représentent plusieurs milliards d'euros alloués chaque année aux communes. Le dispositif proposé permet de tenir compte aussi de l'évolution du contexte où désormais les charges de centralité ont été pour l'essentiel mutualisées à l'échelle de l'intercommunalité et que la commune est la cellule de base où se créent les service de proximité nécessaires aux besoins de la population.

Cet amendement, pour entrer définitivement en application, doit désormais maintenant « survivre à la navette parlementaire ». Aussi, la Sénatrice, soutenue dans sa démarche par l'association des Maires Ruraux de France, mobilisera l'ensemble des députés sur l'intérêt de cette disposition et la nécessité de la préserver en seconde lecture ou en commission mixte paritaire.

D'ores et déjà, Michel FOURNIER, président de l'association des maires ruraux de France a déclaré « Le 2 décembre est le jour anniversaire de la Bataille d'Austerlitz, aujourd'hui nous saluons le soleil pour la ruralité venu du Sénat »

Vous trouverez en PJ l'amendement adopté ainsi que l'argumentaire développé en séance.

Contact presse:

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 13 - p.vattard@sylvianenoel.fr